

DIRECTION

d'ASIE - OCÉANIE

00001

Du Déc 19 55
Au Déc 19 64

Série 32 Sous-série 13 Dossier _____ S/d. _____

SUD VIETNAM

DEMOGRAPHIE - SANTÉ - FAMILLE

(y compris réimplantation des réfugiés venus du Nord)

E

32.25.2

25 JUIN 1957

N° 2171 /MIN.2

00025

AMBASSADE DE FRANCE AU VIETNAM
Copie transmise, pour information
à: Asie-Océanie

in Souffri

Jean PAYART
Ambassadeur de France au Viêt-Nam

à
Son Excellence
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
Direction Générale du Personnel et de
l'Administration Générale
Service des Affaires Générales des
Etats Associés

PARIS

A.S Fédération des Oeuvres de
l'Enfance Française en
Indochine

Me référant à la lettre N° 183/SO/35 du Département, en date du 16 mai dernier, j'ai l'honneur de faire parvenir ci-dessous à Votre Excellence les précisions que j'ai pu recueillir - après avoir pris l'attache de notre Service Social - sur un certain nombre de points évoqués dans une communication que M. William Bazé Lui avait adressée le 20 avril.

1°.- L'effectif de 1.200 pupilles que le Président de la F.O.E.F.I. déclare assister en Indochine correspond à la réalité. Exactement de 1.201 en décembre 1956, il

...../

a diminué, par suite de rapatriements effectués au cours du premier semestre 1957 : il est aujourd'hui de 1.025, mais remontera prochainement à 1.215, des admissions nouvelles étant prévues. Sur ce total, au 31 mai 1957, 867 pupilles sont secourus au Sud Viêt-Nam, 56 au Centre Viêt-Nam. La différence avec l'effectif global concerne le Cambodge et le Laos.

2°- Tous les pupilles assistés sont Français, soit qu'ils aient été reconnus, soit qu'un jugement leur ait attribué cette qualité.

3°- On ne saurait espérer que leur nombre subisse, dans un proche avenir, une réduction sensible.

En effet, le rapatriement des derniers militaires français, l'impossibilité pour les femmes vietnamiennes de sortir de leur pays, si elles ne sont pas légitimement mariées à des Français, la récession économique générale, le départ des auxiliaires civils du Corps Expéditionnaire ont provoqué un nouvel afflux de demandes d'assistance.

4°- J'estime souhaitable de poursuivre l'aide consentie en France et au Viêt-Nam aux enfants eurasiens de nationalité française. De tous les assistés sociaux d'Indochine que nous secourons, ceux-ci sont certainement les plus dignes d'intérêt : fils, dans leur grande majorité, de soldats français, ces enfants ont droit à une aide de la mère-patrie.

Abandonnés au Viêt-Nam, leur situation future serait pénible; la communauté française n'aura plus les moyens de les employer; quant aux autorités vietnamiennes, elles leur appliqueront un traitement discriminatoire qui en fera des aigris ou des révoltés.

Les jeunes eurasiens citoyens français n'ont en effet pas d'avenir au Viêt-Nam, où leur origine leur sera toujours opposée. Nés de mères peu fortunées et souvent abandonnées par leurs familles, ils ne peuvent avec les seuls secours que leur accorderait la F.O.E.F.I. espérer poursuivre des études sérieuses. Auraient-ils conquis un diplôme qu'ils ne pourraient postuler un emploi dans l'administration, l'armée ou le grand commerce vietnamiens qu'en renonçant à leur nationalité française. Attribuée dans ces perspectives, notre aide serait tout à fait injustifiée.

Elevés dans les écoles de la métropole, au contraire, ces enfants pourront y acquérir la formation morale et professionnelle qu'ils ne trouveront nulle part ailleurs. Coupés, dès leur enfance, du milieu maternel vietnamien, ils s'adapteront sans doute complètement à la vie française.

5°.- Aucun double emploi ne se produit entre les secours versés par la F.O.E.F.I. et ceux qu'accorde le Service Social. Les 315 pupilles de la F.O.E.F.I. hébergés

au camp Lyautey ne reçoivent aucune aide du Service Social, si l'on fait abstraction du logement qui leur est consenti. Quelques fraudes avaient été commises en 1955. Depuis lors le Service Social fait preuve, à ce sujet, d'une grande vigilance.

00028

En conclusion, je crois indispensable de rétablir à leur ancien niveau les moyens financiers accordés à la Fédération des Oeuvres de l'Enfance Française en Indochine.

Celle-ci a procédé d'ailleurs à Saïgon à une sérieuse compression de ses dépenses : le bureau qu'elle y entretient a été réduit à un employé français, assisté d'un secrétaire comptable, d'un dactylographe et d'un planton. Ce personnel est indispensable; il connaît parfaitement les familles des pupilles secourus, et c'est à lui qu'incombe la tâche de maintenir une liaison entre les enfants qui poursuivent leurs études dans les établissements scolaires de France et les parents demeurés au Viêt-Nam. De plus, et tout en s'abstenant de procéder à des recrutements nouveaux, mais dans le seul cadre des assistances déjà recensées, il s'efforce de conduire les mères vietnamiennes à confier à la Fédération le soin d'assurer, en France, l'éducation et la formation de leurs enfants.

...../

Or, cette politique, seule, permet d'assurer l'avenir des pupilles; l'assistance poursuivie à Saigon sera toujours insuffisante, n'atteindra jamais son but. La mère serait entretenue dans la médiocre sécurité d'une rente qui ne profiterait que rarement à l'enfant et ne permettrait pas, malgré les efforts consentis par nos finances, d'assurer à celui-ci une éducation vraiment française, condition de son intégration dans notre société.

Il faut choisir : ou bien nous abandonnerons totalement les enfants actuellement assistés, pour que, leur éducation se poursuivant dans un milieu purement vietnamien, ils renoncent un jour à leur nationalité et se fondent naturellement, sans aigreur, dans la masse vietnamienne; ou bien nous les attirerons à nous, et en ferons des français sans complexes. Pour ces enfants, qui ont des droits sur nous, c'est le deuxième terme de cette alternative qui doit, à mon avis, être retenu./.

Signé : Jean PAYART

Communiqué à :

- Direction d'Asie-Océanie

Saigon, le 10 Septembre 1957

N° 2848/

Jean PAYART
Ambassadeur de France au Viêt - Nam

à 00031

Son Excellence
le Ministre des Affaires Etrangères
Direction générale des Affaires Politiques
et Economiques
Service des relations avec le Cambodge
le Laos et le Vietnam

P A R I S

A/S/. : Situation des eurasiens.

Le propos de la présente dépêche est d'éclairer quelques données d'un problème d'ordre humain qui, en Indochine, n'a pas laissé de revêtir un aspect souvent douloureux et parfois dramatique : je veux parler de l'existence au sein de notre ancienne colonie d'une importante minorité eurasienne. Comment s'est-elle constituée ? Quels en sont les caractéristiques ? Qu'en subsiste-t-il aujourd'hui ?

Dès le début de la présence occidentale en Indochine et l'on pourrait à cet égard se référer aussi bien aux missionnaires espagnols du XVII^e siècle qu'aux compagnons d'armes de Gia-Long, tel Michel Duc-Chaigneau - les Européens se montrèrent sensibles aux femmes du pays. La tolérance des moeurs annamites, la douceur d'un climat pernicieux mais supportable, le besoin d'une vie " bourgeoise" que ressent, en particulier, le Français exilé, multiplièrent des unions

...../.....

00032

de fait qui étaient fréquemment régularisées dès la naissance des premiers enfants. Un élément eurasien, dont l'importance relative n'allait cesser de croître, apparut ainsi dans le pays. C'était là un phénomène propre à l'Asie, rien de semblable ne devant se produire en Afrique noire ni en Afrique du Nord où le caractère primitif des femmes indigènes, d'une part, les règles strictes de la société musulmane, d'autre part, devaient restreindre le métissage à des cas exceptionnels.

L'attrait de la femme vietnamienne n'est pas le seul facteur de ce mélange de races. Son intelligence, son énergie, son âpre désir d'améliorer sa situation matérielle, conduisaient finalement aux liens du mariage bon nombre de nos compatriotes. Ceux-ci acceptaient d'autant mieux une telle issue que la vie en Indochine était confortable et que celle qui n'avait été au début qu'une compagne, devenait souvent, en vieillissant, une associée experte, habile au négoce comme à la gestion des entreprises agricoles.

Un grand nombre de militaires ou d'agents subalternes de l'administration s'étaient ainsi laissé assimiler par le pays. C'était le cas, surtout, au Tonkin, en Annam et en Cochinchine, car au Cambodge et au Laos, les unions mixtes étaient moins nombreuses et moins visibles que dans le pays que l'on devait, plus tard, appeler le Viêt-Nam, en effet, les Français y étaient plus rares, les femmes moins séduisantes et moins dévouées, les enfants y étaient plus volontiers recueillis par les familles indigènes et plus vite absorbés par le milieu autochtone.

La création d'une minorité eurasienne n'était d'ailleurs pas, ici, le fait des seuls Français de la métropole : Français de Pondichéry, de Madagascar, de la Réunion, des Antilles, légionnaires démobilisés sur place, engendraient des enfants auxquels ils donnaient généralement la citoyenneté française, même lorsqu'ils n'en devaient pas épouser la mère.

0003

A la veille de la seconde guerre mondiale s'était donc créé dans les trois provinces qui forment aujourd'hui le Viêt-Nam un élément eurasien dont les caractéristiques étaient encore plus nettes, considérées sous l'angle social que du seul point de vue ethnographique.

ES

Quelle était son importance numérique ? Il est difficile de faire état de chiffres sûrs, car les citoyens français étaient rarement classés d'après leur origine, toutes les statistiques anciennes précisent, en effet, que sous la dénomination d'"Européens" sont comptés " Les métis d'Européens et d'indigènes". On peut estimer toutefois que, sur vingt-cinq mille français recensés en Indochine à la veille de la seconde guerre mondiale, la moitié au moins, les deux tiers peut être, étaient d'origine eurasienne. En 1940, en effet, alors que les femmes françaises venaient beaucoup plus facilement en Indochine qu'aux premiers temps de notre présence, le nombre des naissances eurasiennes était encore sensiblement égal à celui des naissances d'enfants nés de Français venus de la métropole : 900 pour les premiers, 1.010 pour les seconds. Encore faut-il prendre garde que ce dernier chiffre inclut les enfants de père et mère eurasiens qui, portant des patronymes français, inscrivaient automatiquement leur géniture sous la rubrique des enfants nés de Français de la métropole.

Le rôle joué par ces Eurasiens dans la vie indochinoise était plus grand que leur importance relative n'aurait pu le faire supposer. Issus de familles modestes, ils demeuraient, en effet, dans le pays, entrant, pour la plupart, dans les cadres subalternes de l'administration et des affaires. Ce genre d'activité ne requérait pas, en effet, d'études très poussées, que leurs ascendants, d'ailleurs, ne songeaient pas à leur dispenser; et de tels sujets, en général, ne tournaient pas leurs regards vers d'autres horizons que ceux de l'Indochine.

...../.....

00034

La douane, la police, les postes subalternes dans les bureaux, la garde indochinoise, la gérance de petites plantations, les emplois médiocres du commerce, les entreprises mécaniques (garages, chemins de fer, usines) constituaient le débouché naturel de la plupart des Eurasiens. L'armée ne les attirait guère. Rares, dans ces conditions, les jeunes gens qui, ayant accompli des études supérieures, partaient pour la France sans esprit de retour. Les Eurasiens prenaient assez souvent femme en milieu vietnamien; quant aux Eurasiennes, elles se mariaient le plus souvent à des Européens de la métropole - elles abolissaient alors, de fort bon gré, tout lien avec le milieu eurasien - ou épousaient des Eurasiens; ce n'est qu'exceptionnellement qu'elles s'unissaient à des aborigènes.

La rupture des relations entre l'Indochine et la France, de 1940 à 1945, augmenta l'importance relative de la minorité eurasiennne au sein de la société indochinoise dans la mesure où elle interrompait l'arrivée d'immigrants venus de la métropole. Les jeunes Eurasiens, même capables et aisés, qui auraient désiré faire leurs études en France, se voyaient retenus dans leur milieu d'origine plus étroitement qu'ils ne l'auraient eux-mêmes souhaité.

Le coup de force japonais du 9 Mars 1945, survenant dans ces conjonctures, et la prise du pouvoir par le Viet-minh à partir du mois de septembre de la même année furent le point de départ de dures épreuves pour les Eurasiens. La populace exerça ses violences contre ceux qui vivaient le plus près d'elle et qui, par leurs fonctions dans la police, la douane ou l'encadrement des salariés, symbolisaient, à ses yeux, les côtés déplaisants du régime colonial. Les appointements relativement élevés que touchaient les Eurasiens, citoyens français dans leur grande majorité, la fierté que tirait de cette citouenneté un grand nombre d'entre eux, avaient donné naissance à un ressentiment populaire, jusque là contenu, qui, à la faveur des événements, ne connut.....

plus de frein. Le massacre de la cité Hérault à Saigon, à l'automne de 1945, où furent immolés plusieurs dizaines d'Eurasiens, hommes et femmes de tout âges, est demeuré inscrit dans la mémoire des Français d'Indochine. Partout, des attentats collectifs ou individuels furent perpétrés à l'avenant. Plusieurs milliers d'Eurasiens périrent sans doute durant cette période funeste.

A l'arrivée du corps expéditionnaire, de très nombreux Eurasiens rejoignirent les rangs de la "Garde Volontaire de la Libération" et, comme combattants, interprètes ou guides, suivirent nos troupes dans les provinces de l'intérieur. Au cours de la campagne, de multiples actes de bravoure, inscrits à leur actif, furent parfois ternis par l'explicable nervosité de ceux qui avaient dû assister, quelques semaines auparavant, au pillage de leurs propriétés et à l'assassinat de leurs familles. L'excès appelle l'excès et ce n'est pas aux Eurasiens que doit être imputée l'initiative du recours à la violence. Toujours est-il que ce rappel de la loi du talion élargit encore le fossé qui s'était creusé entre eux et les indigènes.

Pour le reste, les premières années de la guerre d'Indochine ne posèrent pas aux Eurasiens, dans l'ordre matériel, de trop graves problèmes. L'administration française conservait des cadres nombreux; l'activité factice mais certaine, du commerce permettait à ceux dont les biens avaient été détruits dans les provinces de s'assurer de nouvelles sources de revenus. Les pertes en vie humaines pendant les quelques années sur quoi s'étendit la guerre d'Indochine, furent cependant lourdes : petits palnteurs, agents de la sûreté, transporteurs routiers, gardes des voies de communication, tombèrent victimes d'actes incessants d'hostilité.

Pour les jeunes Eurasiennes, la situation se présentait sous un jour plus favorable. Nombreuses celles qui trouvèrent à se pourvoir parmi les Français venus de la métropole dès l'année 1945. Elles ne tardèrent pas à quitter un pays auquel elles n'étaient

00036

plus attachées que par des leins relâchés.

A partir de 1953, les transferts de services au gouvernement vietnamien dégradèrent de nouveau les conditions d'existence de la minorité eurasienne; l'évacuation du Tonkin, au lendemain des accords de Genève, aggrava le problème; la menace du chômage s'étendit à tous les secteurs de l'activité.

Ceux qui étaient fonctionnaires des cadres locaux ou des anciennes municipalités françaises, placés en expectative de recasement dans la métropole, connurent une situation difficile, mais non désespérée, car ils continuaient de recevoir une partie de leur traitement. Quant aux employés de commerce, force leur fut de se satisfaire, sur place, de gains diminués s'ils ne préféraient pas rentrer en France avec quelques économies, en bénéficiant des dispositions relatives aux désinvestissements. Les services annexes du corps expéditionnaire offrirent, il est vrai, jusqu'au 1er juillet 1956, un grand nombre d'emplois aux Eurasiens. Mais, au début de cette même année, l'expiration des délais impartis, en vue de l'option, par la convention franco-vietnamienne sur la naturalisation, entraîna le licenciement par les services vietnamiens de ceux d'entre eux qui, ayant continué jusque là d'y assurer leur service, ne voulurent pas renoncer à la citoyenneté française. La récession de l'activité commerciale s'accroissant sur ces entrefaites, le chômage s'accrut. Des Eurasiens nés en Cochinchine, se voyant privés de ressources, rejoignirent, aux deux centres d'accueil constitués à Saigon par les soins du Haut Commissariat, le foyer de la rue Lucien Mossard et le Camp Lyautey, les Eurasiens indigents évacués du Tonkin.

Le vieil arbre eurasien paraissait ainsi condamné à pourrir. Mais le même enchaînement de circonstances politiques qui vient d'être brièvement évoqué avait provoqué, sur son tronc fatigué, l'apparition d'un surgeon inattendu.

00037

La présence des soldats du Corps expéditionnaire avait été en effet, multiplié, pendant dix ans, les alliances mixtes. Plusieurs milliers d'enfants sont ainsi nés de ces relations sans qu'aucun chiffre précis puisse être sérieusement avancé. Celui de trois cent mille métis, parfois cité, paraît exagéré, alors que les estimations les plus modérées font état du chiffre de cinquante mille.

Depuis le départ, l'année dernière, du corps expéditionnaire, certains enfants ont été purement et simplement abandonnés par leurs pères. On en voit souvent le long des routes du Vietnam, mais la vie dans le milieu autochtone atténue très vite le type physique, et aucun problème social grave ne se posera pour ceux qui n'auront jamais connu que l'existence dans la rizière et auront grandi dans les villages, mêlés aux enfants vietnamiens de leur âge.

D'autres ont été reconnus et emmenés en Europe par leur père. Ils échappent désormais au milieu vietnamien, leur allure se francisera et, d'ailleurs, un aspect exotique ne saurait nuire en France. Aucun problème particulier, dû à leur origine, ne se posera non plus pour eux.

Plus digne de sollicitude, le cas des enfants eurasiens reconnus par leurs pères qui, après avoir été, pendant quelques années, élevés à l'occidentale se trouvent confiés aux seuls soins de leur mère, séparée par les circonstances de son ancien compagnon. Ces enfants sont Français, ils parviennent à l'âge scolaire; les mères sans ressources, vivottent dans un milieu social pauvre, voire téré, on ne peut compter sur elles pour assurer à leurs enfants une éducation décente.

Depuis plusieurs années la "Fédération des Oeuvres de l'Enfance Française en Indochine" s'est attachée à résoudre le problème général que pose cette dernière catégorie d'enfants eurasiens. Onze cents enfants ont, par ses soins, rejoint depuis le 1er janvier 1955, les foyers que ladite Fédération a créés en

...../.....

00038

France. Un millier d'entre eux, pris en charge par elle, sont encore au Viêt-Nam et en reçoivent une assistance matérielle, assez faible à la vérité. Il semble qu'une option doive être prise à leur sujet : ou bien les mères accepteront d'envoyer leurs enfants recevoir une éducation française dans les maisons de la "F.O.E.F.I." (si cette Fédération continue de recevoir des subventions suffisantes) ou bien tout secours sera suspendu à Saigon et les mères se verront libres d'élever leurs enfants en milieu vietnamien tout en leur faisant acquérir, dès que possible, la nationalité vietnamienne. Il serait en effet déplorable, pour les enfants eux-mêmes et pour les intérêts de notre pays, de laisser se créer une nouvelle minorité eurasienne qui, bénéficiant de conditions infiniment moins favorables que par le passé, se composerait de déclassés reniés par le Vietnamiens comme par les Français.

Consciente de pareil état de choses, la représentation française au Viêt-Nam avait, dès 1955, entrepris l'évacuation sur la métropole de toutes les catégories de Français désormais dépourvus de ressources. Il était devenu évident, en effet, qu'il ne fallait pas compter sur une amélioration de la situation politique, ni sur une reprise économique hypothétique, pour rendre possible une radaptation des Eurasiens en chômage. La disparition des services administratifs Français, l'orientation des maisons de commerce vers de nouvelles structures, les textes récents sur la réforme agraire, tout indiquait que des individus sans formation professionnelle, accoutumés à des emplois subalternes de surveillance, emplois dorénavant vietnamisés, n'avaient plus leur place en un pays qui ne pouvait plus guère leur offrir que la misère ou une vie en marge de la légalité.

Il fut cependant difficile de persuader la plupart des Eurasiens de quitter des lieux qui les avaient vus naître et sous lesquels ils avaient connu une situation privilégiée, pour gagner une métropole dont ils ignoraient à peu près tout. En outre, la constitution, en France, de centres d'accueil destinés à

...../.....

à les abriter fut difficile. Tant et si bien qu'aujourd'hui encore une fraction résiduelle de plusieurs centaines de personnes, bien que totalement indigente; se refuse à être rapatriée.

A la date du 1er juillet dernier, nos statistiques indiquaient qu'en deux années et demie, 7600 Français indigents avaient été dirigés sur la métropole par les soins du service social : ce chiffre comprend 1.100 pupilles de la "Fédération de l'enfance française en Indochine". Le total précité ne comprend, dans la catégorie des enfants, que des eurasiens, quant aux adultes, 70% d'entre eux sont des Eurasiens.

Il demeure aujourd'hui, au camp Lyautey, un millier environ de Français dont trente métropolitains seulement. Lorsqu'on parcourt ce camp, triste réceptacle d'âmes humaines, l'on est frappé par la constatation que, chez tous ces Eurasiens, le sang asiatique l'emporte jusqu'à faire disparaître, la plupart du temps, toute trace d'origine blanche.

Les statistiques les plus récentes, établies par nos services consulaires, permettent de se faire une idée de l'importance relative des Eurasiens juridiquement Français dans l'ensemble de la communauté de nos compatriotes installée au Viêt-Nam à l'heure actuelle.

Elles donnent, à la date du 1er juillet dernier, environ 16.500 Français régulièrement immatriculés parmi lesquels figurent :

- 4.000 métropolitains ;
- 5.000 Eurasiens (dont 1.000 enfants pupilles de la F.O.E.F.I.)
- 4.300 Français d'origine vietnamienne au sang entièrement asiatique ;
- 2.000 Français de l'Inde ;
- et 800 d'origine diverse (1).

00040

- (1) les statistiques de 1937, les dernières que nous possédions antérieurement à la guerre donnent un total de 39.000 Français établis en Indochine ; mais outre qu'elles couvrent, bien entendu, le Cambodge et le Laos, elles ne sont pas comparables à celles d'aujourd'hui, étant donné que les militaires y sont inclus.

Ces chiffres, malgré tout le soin que nos Consulats ont apporté à les établir et à les tenir à jour sont sujets à quelque incertitude. L'immatriculation consulaire est, en effet, d'introduction récente en Indochine et tous nos compatriotes ne s'y soumettent pas encore.

Il existe donc, aujourd'hui, dans la colonie française établie au Viêt-Nam, une minorité d'Eurasiens équivalant en gros au tiers de la population régulièrement immatriculée dans nos services.

En en distrayant le millier d'enfants que la F.O.E.F.I. a pris en charge, et le millier d'indigents vivant au camp; Lyautey, l'on est conduit à la constatation qu'un nombre relativement faible de nos compatriotes eurasiens estimerait avoir trouvé son équilibre dans le Viêt-Nam d'aujourd'hui.

Mais peut-on dire qu'il en soit réellement ainsi ? Il faudrait, pour que l'affirmation fût certaine, être assuré que tous les chefs de famille compris dans les quelque 3.400 individus dont il s'agit disposent, à l'heure actuelle, d'emplois leur offrant un revenu suffisant et présentant pour eux quelque garantie d'avenir.

Or, malgré l'absence de statistiques sûres, l'on peut estimer compte tenu de la proportion élevée des isolés, des veuves des divorcés et de la diminution du nombre des enfants dans les familles eurasiennes que le dernier chiffre (3.400) inclut sept ou huit cents soutiens de famille seulement. Comment se répartissent-ils sur le marché du travail ?

La représentation française, y compris nos deux missions de coopération culturelle et de coopération économique et technique, en emploie une centaine comme auxiliaires. Leur situation présente est con-

...../.....

venable; mais leur avenir n'est nullement assuré et nos services devront procéder encore à de nouveaux licenciements qui feront suite à ceux, très conséquents, de ces dernières années.

Des six cents soutiens de famille restants, l'on peut estimer que la moitié tout au plus est employée par des maisons de commerce qui ont, d'ailleurs, tendance à ne recruter désormais que du personnel Vietnamien. En outre, ces entreprises s'écartent de la forme traditionnelle des comptoirs coloniaux pour se transformer en agences de représentation. Les réductions de personnel qui résultent de ce changement de structure amenuisent encore les chances d'avenir des Eurasiens qui vivent de cette branche d'activité.

Il y aurait donc encore trois à quatre cents chefs de famille qui, n'appartenant à aucune des deux catégories précitées, tirent de travaux incertains des ressources irrégulières. On les trouve parmi les transporteurs, gardiens de petites plantations des palteaux, commissionnaires, courtiers, petits artisans, démarcheurs qui recherchent des affaires chaque jour plus rares.

Au dernier échelon, l'on rencontrerait encore ceux qu'une instabilité ou une paresse pathologique, accompagnée parfois de vices, condamne à vivre d'expédients. Toute besogne est alors bonne : le braconnage et la contrebande, le vol et la tenue de tripots conduisent ainsi trop souvent certains de nos concitoyens eurasiens devant les tribunaux vietnamiens.

Pourtant ne devraient subsister dans un pays devenu pour eux étranger que ceux qui possèdent certaines aptitudes professionnelles de nature à leur procurer un emploi dans les maisons de commerce françaises ou vietnamiennes, à leur permettre une activité indépendante de caractère technique ou artisanal, ou à justifier leur engagement comme auxiliaires par les services de l'ambassade et de nos missions.

00044

Les derniers occupants du camp Lyautey et ceux qui, dans les provinces, vivent encore d'expédients auront donc le choix entre le retour dans la métropole accompagné d'un effort réel d'adaptation, ou l'intégration dans la société vietnamienne qui ne se fera ni sans abaissement de leur niveau de vie, ni sans difficultés de toute nature. Il est certain que, sous l'angle de nos intérêts, cette dernière solution, serait préférable. Nous n'avons pas besoin, dans notre France d'aujourd'hui, d'inaptes moraux et physiques qui ne sont parfois Français que grâce à une " reconnaissance " achetée à un troupière.

Quelle indications fournissent à cet égard les plus récentes demandes de naturalisation vietnamienne.

Pour les six premiers mois de l'année en cours, elles émanent de cent vingt citoyens français : moins de dix d'entre eux sont des chefs de famille eurasiens ; tous les autres sont des français d'origine vietnamienne, deux à trois missionnaires, des isolés, des femmes de sang vietnamien, veuves légitimes de Français. Il semble donc que les Eurasiens qui demeurent au vietnam essayent de s'accrocher au pays où ils ont vu le jour et s'efforceront jusqu'au bout de s'y assurer une existence, à la vérité. A Bout de ressources, beaucoup demanderont sans doute à se rendre en France plutôt que de perdre leur nationalité française.

Il semble donc qu'au cours des années à venir l'importance relative de la minorité eurasienne doive diminuer encore. Du fait de la disparition de nos militaires et de nos agents administratifs, les unions entre Français et Vietnamiennes se feront rares ; les familles eurasiennes conscientes de l'évolution des choses, envoient, dans la mesure du possible, leurs enfants en France, les mariages mixtes, devenus peu nombreux, sont désormais le fait d'employés qui n'envisagent plus de s'établir dans le pays.

On le voit, le phénomène eurasien au vietnam aura été, en somme, un accident. Il a résulté d'une forme blanche en Indochine. Les

données de la présence française au vietnam ont été, depuis ces dernières années, bouleversées au point que le phénomène est en voie d'évanouissement.

D'aucuns, aux beaux temps de notre domination, avaient rêvé de voir se développer et se perpétuer ici une communauté eurasiennne qui eut constitué un lien durable entre la métropole et la colonie. Les événements survenus depuis lors ont montré qu'il s'agissait là d'une illusion. Si, au cours de ces années troublées, l'existence d'une minorité eurasiennne n'a pas posé de problème d'un caractère particulièrement grave, elle n'a pas non plus constitué en notre faveur un facteur d'influence réelle.

A s'en tenir au plan strictement humain, il apparaît bien que les Vietnamiens, en dépit de leur perméabilité superficielle, formaient un peuple trop ancien et trop cohérent pour consentir aisément à voir jouer un rôle aux Eurasiens qui avaient proliféré au milieu d'eux. Ces métis, d'ailleurs, sont demeurés fidèles à la nation française. La plupart, comme il a été dit, ont suivi les colonisateurs français lorsque ceux-ci, évincés, sont retournés chez eux. Même ceux qui se sont alliés entre eux, fournissant ainsi à la seconde ou à la troisième génération, sans apport de sang neuf venu de France, une lignée de métis dont les traits physiques se rapprochent de plus en plus de ceux des naturels tournent leurs regards et leurs pensées vers ce qui est, au fond de leur coeur, demeuré leur patrie.

Ces survivants d'une péripétie historique de la geste française créent à la République des obligations. Pendant quelque temps encore, il lui faudra subvenir aux charges sociales qu'impose l'existence, au camp Lyautey, des quelques centaines d'Eurasiens dénués de ressources dont il a été parlé plus haut. Sous un angle plus particulier, et d'une façon plus pressante et plus immédiate, nos établissements scolaires doivent satisfaire aujourd'hui au besoin d'instruction de cette catégorie d'enfants eurasiens dûs au passage du corps expéditionnaire et qui, parvenus à l'âge scolaire, viennent les encombrer au point de rendre partiquement

00044

inacceptables, dans les basses classes, les demandes d'inscription émanant des écoliers vietnamiens : la Direction des Affaires Culturelles du Département est bien au fait de cette situation difficile sur quoi j'ai naguère attiré son attention.

Les circonstances n'ont pas laissé au phénomène eurasienn le temps de se développer jusqu'au point où il aurait peut être été susceptible de s'affirmer comme facteur politique et social autonome et, en tant que tel, de jouer un rôle efficace de liaison entre les deux peuples dont il est issu.

L'expérience a tourné court. En tous cas, nous ne sommes plus en présence que d'une grmaille de cas individuels, qu'il convient, en dehors de toute arrière-pensée politique, de traiter en fonction de leurs seules données huamines. Dans cette optique en ce qui concerne notamment les Eurasiens demeurant au Viet-Nam, ne vaudrait-il pas mieux d'une façon générale, au lieu de prétendre les retenir dans les liens de l'allégeance français, faire en sorte de les libérer de la contradiction où les tient enfermés l'opposition entre le milieu où ils vivent et la nationalité dont ils se réclament et de mettre un terme à un état d'indétermination qui désormais est pour eux une faiblesse, en cherchant à les orienter nettement, soit sur la communauté française en France, soit sur la communauté vietnamienne au Viet-Nam./.

SAIGON, LE 30 JUIN 1959

N° 943 / AS

00068

*Deux de sous-rain ?
sans doute sous Hanoi
de ce cas lui envisage l'apui*

M. Roger LALOUETTE
Ambassadeur de France au Vietnam
à

Son Excellence Monsieur Maurice COUVE de MURVILLE
Ministre des Affaires Etrangères PARIS

- Direction d'Asie-Océanie -

A/s : Année mondiale des
réfugiés.

L'ouverture, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, de "l'année mondiale du réfugié" n'est pas passée inaperçue à Saïgon. A la veille du 1er juillet, date initiale de cette manifestation, le Président de la République du Vietnam a adressé à M. Edward Swanstrom, président du Comité des Etats-Unis pour les réfugiés, à New-York, le message suivant:

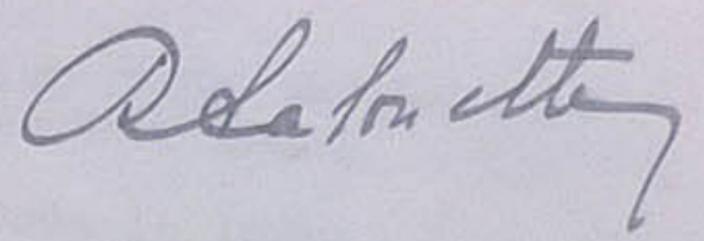
" Avec l'expérience tirée de l'exode en 1954 et 1955 de près d'un million d'habitants du Nord-Vietnam qui ont tout abandonné et risqué leur vie pour fuir la zone communiste et chercher la liberté dans le Sud, le Gouvernement de la République du Vietnam a été à même de connaître parfaitement les privations et les souffrances des réfugiés, et d'apprécier à leur juste valeur le soutien et l'aide que leur a apportés le Monde libre, en particulier les pays amis ".

" En conséquence, le Gouvernement de la République du Vietnam est très heureux de participer à l'"Année mondiale du Réfugié". Sa contribution est très modeste, de caractère presque symbolique. Il espère cependant que cette contribution saura traduire le désir sincère et ardent du peuple vietnamien de collaborer avec les autres pays du monde pour que cette oeuvre d'entr'aide internationale soit couronnée de succès ".

Le problème des réfugiés, ainsi que le rappelle M. Ngo dinh Diem, a particulièrement touché le Vietnam au lendemain des accords de Genève de 1954 qui ont consacré la division du pays. L'oeuvre de réimplantation au Sud du 17ème parallèle d'environ un million de réfugiés, la plupart catholiques, venus du Tonkin, a été menée à bien grâce au concours offert par les services français et américains, tant militaires que civils, ainsi que par le "Secours catholique" des Etats-Unis. Encore que certains des réfugiés aient gardé moralement la nostalgie de leur pays natal, l'on peut dire que, sur le plan matériel, cette entreprise est aujourd'hui achevée.

Il n'est pas exclu que, désireux de manifester l'intérêt qu'il porte à l'initiative dont il s'agit; le gouvernement de Saigon se fasse représenter par une

délégation spéciale aux principales solennités
qui marqueront la manifestation internationale ./.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Roger Lolouette', written in a cursive style.

Roger Lolouette

00190

Réfugiés du nord - Vietnam

Décembre 1955

- La semaine politique -

00197

QUELQUES CHIFFRES SUR LA SITUATION DES REFUGIES DU NORD-VIETNAM

Voici quelques chiffres établis par le Commissariat général aux Réfugiés et le Comité d'Aide à la Réimplantation des Réfugiés du Nord Vietnam, présidé par Mgr. Pham Ngoc Chi, Vicaire Apostolique de Bui Chu.

- Nombre de réfugiés

- Réfugiés de religion protestante	1.041
- " " bouddhiste	182.817
- " " catholique	676.338

- Villages de réimplantation

- Protestants	3
- Bouddhistes, Nung, Thai	18
- Catholiques	265

- Situation des réfugiés :

- Définitivement réimplantés	783.206
- Hébergés dans les centres d'accueil	7.000
- Militaires	70.000

- Réalisations en faveur des réfugiés :

- Eglises	189
- Ecoles	392
- Classes	1.216
- Elèves	85.120
- Enfants n'étant pas encore en âge d'aller à l'école	64.880
- Dispensaires	99
- Maternités	46
- Coopératives	98
- Coopératives en formation	545
- Terrain défriché, apte à la culture	5.129 ha
- Industries artisanales	328

BILAN D'UN AN D'EXOUE

SAIGON --(Vietnam-Presse) - Le bilan final de l'exode du Nord vers le Sud Vietnam se traduit par 810.000 personnes évacuées, sans compter celles qui ont pu gagner la zone sud par leurs propres moyens. Au début, les plus optimistes estimaient à 300.000 le chiffre des évacués. Sans les multiples entraves apportées par les "Viet Công" à la libre circulation entre les deux zones, ce chiffre serait de 3 millions.

Le détail de ce chiffre de 810.000 est le suivant :

- Chinois et Indiens	27.645
- Soldats vietnamiens et leurs familles.....	172.535
- Civils et minorités ethniques	476.281
- Civils français	10.647
- Soldats vietnamiens du Corps Expéditionnaire et leurs familles	122.894

En face de cette masse, 3.846 personnes ont été rapatriées dans le Nord, par les soins du Gouvernement national, à leur demande.

- L'oeuvre du Gouvernement national en faveur des réfugiés -

Une fois arrivés à Saïgon, les réfugiés ont été pris en charge par les responsables du Commissariat général aux réfugiés. Ils ont reçu de l'argent de poche et du ravitaillement, en quantité suffisante pour attendre de gagner les centres de réimplantation préparés à l'avance.

A ce jour, 511.711 personnes ont été réimplantées par les soins du Commissariat général aux réfugiés: 282.289 autres ont trouvé chez des parents et des amis un nouveau foyer: 16.000 restent encore dans des centres d'hébergement en attendant leur installation définitive.

Pour les loger dans les centres de réimplantation, le

Commissariat général aux réfugiés a construit 44.775 maisons et creusé 2.477 puits pour leur fournir l'eau potable. Chaque famille ou chaque individu, selon sa profession, a été dirigé soit sur les exploitations forestières, soit sur les rizières ou les centres de pêche. Les enfants n'ont pas été oubliés puisque quelque 100 nouvelles écoles dispensent l'instruction à environ 120.000 élèves.

Le Service de Santé du Commissariat Général aux réfugiés fonctionne en permanence en leur faveur et a donné des soins à plus de 350.000 personnes, grâce aux 300 membres de son personnel, à ses 35 centres de distribution de médicaments, à ses 35 maternités, à ses 97 centres de premiers secours et à ses 2 hôpitaux.

Des terres ont été également données, en toute propriété, à chaque famille. Sur une superficie totale de 143.625 hectares en friche, 58.513 hectares ont été donnés aux réfugiés, ainsi que des coupes forestières et des secteurs de pêche.

- Répartition des centres de réimplantation.

La répartition des centres de réimplantation par régions est la suivante :

- Au Sud-Vietnam, dans 14 provinces: 149 centres et 451.815 réfugiés;
- Dans les P.M.S. (pays montagnards du Sud), dans 8 provinces: 23 centres et 27.978 réfugiés;
- Au Centre-Vietnam, dans 9 provinces : 69 centres, 87.848 réfugiés dans ces centres et 62.892 réfugiés hors des centres.

A.F.P.

BILAN DE L'AIDE FRANCAISE
en matière d'assistance aux Réfugiés du Nord-Vietnam
(au 1er janvier 1956)

A la suite de la signature de l'Armistice en juillet 1954, plus de 800.000 réfugiés du Nord Vietnam ont gagné les territoires du Centre et du Sud-Vietnam.

Les problèmes de transport, d'hébergement et de réinstallation posés par cet exode massif, n'ont pu être résolus qu'avec l'aide des nations amies. La participation française dans ces opérations a été la suivante.

1. TRANSPORT

En dehors d'une quarantaine de milliers de personnes qui se sont dirigées vers le Sud par leurs propres moyens, 3.200 évacués par la Marine anglaise et 12.000 par le bateau polonais "KILINSKI", tous les réfugiés ont été transportés aux frais de la France et des Etats-Unis.

La France a transporté :

- par voie maritime (bateaux civils affrétés et bateaux de la Marine Nationale)

Civils vietnamiens	133.000
--------------------	---------

Familles de militaires et supplétifs	103.000
--------------------------------------	---------

	236.000
--	---------

à reporter

report..... 236.000

- par voie aérienne (avions civils affrétés et avions militaires)

Civils vietnamiens	184.000
Familles de militaires et supplétifs	<u>30.000</u>
Total	<u><u>450.000</u></u>

De leur côté, les bateaux américains ont assuré l'évacuation de :

Civils vietnamiens	278.000
Familles de militaires et supplétifs	<u>22.000</u>
Total	<u><u>300.000</u></u>

En ce qui concerne les seuls civils, la participation française ressort donc à plus de 50% du total évacué.

Par ailleurs, 4.550 civils vietnamiens du Sud qui avaient opté pour le Nord, ont été transportés vers le Nord-Vietnam aux frais de la France.

Si l'on évalue à respectivement 10.000 et 25.000 francs les prix moyens de transport d'un évacué par voie maritime et par voie aérienne, c'est donc une dépense totale de 6 milliards de francs que la France a consentie pour la seule opération: évacuation des civils réfugiés.

Dépenses engagées au titre des transports :
6.000 millions de francs.

2.- ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Au cours des opérations d'accueil et d'hébergement des réfugiés à leur arrivée dans les ports d'embarquement et de

débarquement, le Bureau Militaire français de Liaison auprès du Commissariat Général des Réfugiés a apporté son concours le plus total aux Autorités vietnamiennes responsables de ces opérations. Nonobstant la prise en charge de diverses fournitures et prestations de service fournies lors de l'accueil dans le Nord et en cours de transport, le Bureau Militaire a participé grandement à l'aménagement et au ravitaillement des centres de transit et d'hébergement installés aux environs de Saigon et du Cap Saint-Jacques.

Au total, du seul point de vue financier, la participation de la France à l'accueil et à l'hébergement des réfugiés peut s'évaluer comme suit (en millions de francs) :

- Transports terrestres par véhicules militaires	178
- Fournitures de tentes individuelles	68
- Octroi de secours alimentaires	790
- Construction de camps provisoires	270
- Services social et sanitaire	
fourniture de médicaments	72
hospitalisation	480
installation d'infirmes	15
service social	488
- Dépenses engagées dans le Nord pour l'accueil des Réfugiés	2.800
	<hr/>
	Total
	5.161
	<hr/> <hr/>

Ces chiffres proviennent de coûts estimés, une partie seulement de la dépense ayant été payée sur les crédits de l'Aide Economique Française. Ils ne tiennent pas compte des dépenses de personnel fourni par le Corps Expéditionnaire.

3. REIMPLANTATION DEFINITIVE

Si les problèmes de transport, d'accueil et d'hébergement ont été d'une manière générale résolus de façon satisfaisante, beaucoup reste à faire par contre pour installer définitivement les Réfugiés et leur fournir des moyens d'existence permanents.

Les opérations de réimplantation ayant été, au départ, engagées par le Gouvernement du Vietnam en partant du principe de ne porter atteinte à aucun droit de propriété, de nombreuses implantations se sont révélées à l'expérience insuffisantes, mal adaptées aux conditions locales et parfois même comme devant être purement et simplement abandonnées.

Un programme d'ensemble de recasement des réfugiés étant difficile sinon impossible à mettre sur pied du fait même de la multitude des cas particuliers existants, le Commissariat Général aux Réfugiés a décidé en conséquence, sur la suggestion des deux missions d'aide française et américaine, de procéder à l'étude systématique des besoins de chaque groupement installé et d'établir pour chacun d'eux en fonction de la situation de fait existante, un projet précis et concret de réimplantation tendant à fournir aux réfugiés les moyens propres à leur permettre de s'intégrer définitivement dans la vie économique du pays. Les projets peuvent aller ainsi du projet élémentaire quand il ne s'agit que de fournir de l'outillage ou du cheptel à des villages disposant déjà de terres en quantité et qualité suffisantes, jusqu'aux projets complexes quand leur réalisation conduit à opérer des transferts de population sur des terres inexploitées à se procurer. Ce travail est en cours.

L'Aide française a, dans la limite de ses moyens, contribué à mettre sur pied et à financer ce programme.

Son action a visé d'une part à satisfaire des besoins

urgents et essentiels que manifestaient certains villages de réfugiés, d'autre part à prendre entièrement à sa charge le financement de quatre projets de réimplantation définitive.

Grâce à son réseau d'officiers dans les provinces, le Bureau Militaire de Liaison a procédé aux opérations de la première catégorie.

Le coût estimé des dépenses engagées à ce titre a été le suivant (en millions de francs) :

- Matériaux de construction et d'équipement	182
- Outillage et matériel agricole	67
- Outillage et matériel artisanal	75
- Cheptel - Semences	29
- Défrichement par engins militaires	56
- Main-d'oeuvre militaire	330
- Transports	73
- Missions de reconnaissance par moyens militaires	2
	<hr/>
Total :	774
	<hr/> <hr/>

La dépense correspondante a été supportée pour une part sur les crédits de la Mission d'Aide Economique et Technique, le reste par le Corps Expéditionnaire.

Quant aux quatre premiers projets de réimplantation financés par la Mission Française et pour lesquels des conventions ont été conclues avec le Gouvernement du Vietnam, ils conduiront à une dépense totale de 210 millions de francs, savoir :

- Réimplantation de 7000 cultivateurs sur un domaine rizicole de la province de Soctrang	100
- Réimplantation de 1000 pêcheurs au village de Rach Dua (Cap St-Jacques)	20
- Réimplantation de 500 cultivateurs à Wuyen Moc (Baria)	15
- Réimplantation de 2500 cultivateurs à Binh Gia (Baria)	75
	<hr/>
Total :	210

00205

La réalisation de ces projets est actuellement en cours. Elle incombe au Gouvernement vietnamien qui recevra au fur et à mesure du déroulement des opérations les fonds nécessaires à l'exécution des travaux.

Bilan financier récapitulatif de l'Aide Française aux Réfugiés

<u>Transport</u>		6.000 millions de fra
<u>Accueil et hébergement</u>		5.161
- satisfaction de besoins isolés.....	774)	984
- financement de projets complets de réimplantation.....	210)	
Total général :		12.145 millions de francs.

ATTRIBUTIONS : 2 CA - 3BIS CH 00229
 ----- 3 AI - 3BIS (AS)

SAIGON, le 15 Janvier 1958 - 12 h. 20

Reçu le d° 17 h. 57

N° 74/78

La mise à exécution du programme prévu par votre lettre N° 5 POL/BRI relative au camp Lyautey requiert, à titre préalable, des précisions du Département, en ce qui concerne, d'une part, la reprise des rapatriements, d'autre part, les moyens financiers qui seront mis à la disposition du Consulat Général à Saïgon.

La fixation d'une date pour la fermeture du camp, dépend, en effet, pour une large part de l'époque à laquelle les rapatriements arrêtés sur instructions du Département, le 18 Novembre dernier, pourront être repris.

Si la perspective d'une fermeture devait décider tous les Français chefs de famille à rentrer en France, les rapatriements porteraient sur 187 adultes et 330 enfants, ces

.../...

M.D

- 2 -

derniers devant occuper 84 places entières, 156 demi-places et 60 quart de places (trente enfants en bas âge voyageant gratuitement).

D'autre part, à supposer que toutes les mères vietnamiennes confient leurs enfants eurasiens à la F O E F I, il conviendrait encore de prévoir 60 places entières, 173 demi-places et 46 quart de places.

Les rapatriements nécessiteraient ainsi au total:

- 523 passages à plein tarif par bateau, entraînant une dépense de 44 millions 978 mille francs.

Je précise que ces chiffres ne concernent que les Français. Ils ne tiennent pas compte de la présence au camp d'ascendants vietnamiens et d'enfants de Français qui, pour des raisons diverses, n'ont pu acquérir notre nationalité.

Par ailleurs, il y aura lieu de réserver sur les crédits prévus pour 1958, une somme de deux millions cinq cent mille piastres qui demeurerait, en tout état de cause, nécessaire à la poursuite de l'action sociale sur place (hospices, secours aux vieillards, soins médicaux).

Si, enfin, un reliquat devait être dégagé pour

.../...

- 3 -

00230

constituer des pécules en faveur des mères vietnamiennes, il serait bon de faire en sorte que la fermeture du camp qui permettra de rendre disponibles les crédits nécessaires, pût intervenir dans des délais relativement brefs.

Je serais donc reconnaissant au Département de vouloir bien me préciser aussitôt que possible :

1°/ La date de reprise des rapatriements.

2°/ Le montant des crédits dont M. JOBEZ pourra disposer ./. .

PAYART